



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
29 mai 2019
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Première session ordinaire de 2019

Genève, 9 et 10 mai 2019

Résumé des délibérations

Additif

Vers une approche stratégique du système des Nations Unies visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateur

I. Contexte

1. Lors de sa trente-sixième session, tenue en octobre 2018, le Comité de haut niveau sur les programmes a reçu un document établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec le concours d'une équipe spéciale composée de 16 autres entités des Nations Unies, dans lequel était présenté une feuille de route portant sur une approche de l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage à adopter à l'échelle du système des Nations Unies, qui soit peu contraignante et classée par priorité stratégique et qui complète les cadres et mécanismes existants. L'UNESCO et l'UNICEF avaient précédemment établi pour le Comité un autre document consacré principalement à l'incidence des nouvelles technologies numériques sur l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage. La feuille de route expliquait les raisons pour lesquelles il était nécessaire d'adopter une telle stratégie à l'échelle du système des Nations Unies et décrivait un cadre dans lequel élaborer cette stratégie. Le Comité a approuvé la feuille de route proposée et a demandé à l'UNESCO et à l'UNICEF de diriger ensemble l'élaboration d'un projet détaillé qui lui serait soumis à sa trente-septième session pour examen. Le présent document esquisse donc une stratégie peu contraignante visant à fournir aux entités des Nations Unies une approche globale à l'échelle du système pour donner des conseils aux États Membres et mobiliser leur appui en vue de parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs, afin que tous les pays et tous leurs citoyens soient préparés à l'évolution de leur situation et en mesure de s'y adapter.

2. Deux grandes dynamiques mondiales caractérisent le contexte dans lequel s'inscrit le présent document : d'une part le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable connexes et, d'autre part, les activités du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination visant à assurer la



réalisation de ces objectifs et des cibles qui leur sont associées. L'éducation est expressément abordée dans l'objectif de développement durable n° 4, et les 10 cibles associées¹, et fera l'objet d'un examen lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2019. L'éducation, la formation et l'apprentissage sont cependant essentiels à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et revêtent donc une importance fondamentale pour l'action de tous les organismes des Nations Unies. Le Comité, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et le Secrétaire général de l'ONU² se sont tous vivement intéressés à l'incidence des nouvelles technologies numériques sur la réalisation des objectifs de développement durable et notamment de l'objectif 4. Cette stratégie fait donc partie d'une trilogie d'initiatives du Comité et est étroitement liée à celles qui sont consacrées au renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle et à l'avenir du travail³. Cette progression répond à la logique selon laquelle l'évolution de l'intelligence artificielle a des incidences importantes sur l'avenir du travail, les systèmes éducatifs devant donner aux personnes de tous âges des possibilités d'apprentissage adéquates qui leur permettent d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité rémunérée. Le présent document traite également de l'éducation et de l'apprentissage de manière plus générale, une éducation de qualité étant essentielle à l'obtention des compétences requises pour la mise au point de technologies telles que l'intelligence artificielle. Il est également crucial que les individus acquièrent les facultés critiques et les aptitudes sociales nécessaires pour comprendre les intérêts qui sous-tendent la mise au point et la diffusion de ces technologies, et qu'ils possèdent l'acuité d'esprit leur permettant d'apprécier leur rôle dans l'édification d'un monde durable dans lequel chacun puisse mener une vie paisible, juste et épanouie dans des conditions de sécurité. Il est également très important que des systèmes soient mis en place pour garantir le renforcement du pouvoir d'action des plus pauvres et des plus marginalisés grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques, et faire en sorte que les éventuels effets négatifs de ces technologies soient atténués, tout en tirant pleinement parti de leurs avantages potentiels.

3. La stratégie a été élaborée conformément aux propositions énoncées dans la feuille de route. Toutes les entités des Nations Unies ont été de nouveau invitées à nommer des représentants au sein de l'équipe spéciale, qui a été ultérieurement élargie pour comprendre 21 entités⁴. Cinq groupes de travail composés de membres

¹ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg4>.

² Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a été créé par le Secrétaire général en juillet 2018. Voir www.un.org/fr/digital-cooperation-panel/index.html et <https://digitalcooperation.org/about>.

³ Voir aussi Organisation internationale du Travail (OIT), *Travailler pour bâtir un avenir meilleur : Commission mondiale sur l'avenir du travail* (Genève, 2019) ; Organisation pour la coopération et le développement économiques, « Envisioning the future of education and jobs: trends, data and drawings », 2019 ; Forum économique mondial, *The Future of Jobs Report 2018* (Genève, 2018) ; et Banque mondiale, *Rapport sur le travail dans le monde 2019 : Le travail en mutation* (Washington, 2019).

⁴ Ont participé aux travaux de l'équipe spéciale élargie les entités suivantes des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (chef de file), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (chef de file), Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale du tourisme, Programme des Nations Unies pour l'environnement, OIT, Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Département des affaires économiques et sociales, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Université des Nations Unies, Organisation mondiale de la Santé, Conférence des Nations Unies

de l'équipe spéciale, chacun dirigé par un organisme différent des Nations Unies en collaboration avec l'UNESCO et l'UNICEF, ont ensuite été chargés de définir les éléments stratégiques correspondant aux cinq thèmes énoncés dans la feuille de route. Cette tâche a été accomplie principalement dans le cadre de cinq ateliers tenus à Genève et à New York en janvier 2019. Afin d'optimiser les synergies avec les autres approches stratégiques du Comité de haut niveau sur les programmes, l'Union internationale des télécommunications (UIT) [organisme chef de file pour la stratégie sur le renforcement de capacités d'intelligence artificielle (CEB/2019/1/Add.3)] et l'Organisation internationale du Travail (OIT) (organisme chef de file pour la stratégie sur l'avenir du travail (CEB/2019/1/Add.2) ont accueilli deux de ces groupes de travail thématiques et fait le point sur l'état d'avancement de leurs documents lors de l'élaboration de la stratégie (voir plus loin annexe II).

4. L'équipe spéciale et ses groupes de travail ont fondé leurs travaux sur deux principes fondamentaux : la stratégie devait être une approche globale de l'ensemble du système des Nations Unies destinée à fournir des conseils aux États Membres et à mobiliser leur appui en vue de parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs dans des sociétés en mutation ; et elle devait être relativement peu contraignante, le but étant d'accomplir exceptionnellement bien ce qui était le plus important. À cette fin, la stratégie se veut très pratique, définit des objectifs concrets, des cibles relatives à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation, les résultats escomptés, un calendrier précis et les mesures et ressources escomptées des différentes entités des Nations Unies⁵.

II. Aperçu et vision d'avenir

5. La stratégie s'inscrit dans le prolongement direct des initiatives précédemment prises à l'échelle mondiale pour améliorer à la fois l'accès à l'éducation et à l'apprentissage et leur qualité dans le cadre de la préparation des sociétés aux transformations sociales, économiques, culturelles et politiques à venir. Elle recense les principales interventions que le système des Nations Unies dans son ensemble peut mener pour améliorer, accélérer et rendre plus efficace l'exécution de ces programmes. Elle s'inspire en particulier de la vision d'avenir du Programme 2030, de la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 – Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous⁶ et du Cadre d'action Éducation 2030, ainsi que des principaux éléments de la Réunion mondiale sur l'éducation, tenue à Bruxelles en décembre 2018, tels qu'ils sont repris dans la Déclaration de Bruxelles⁷. Ces éléments mettent en relief non seulement l'importance de l'éducation en tant que droit pour tous, mais aussi la responsabilité qui incombe aux gouvernements et aux individus de veiller à ce que chacun et chacune ait la possibilité d'apprendre de façon adéquate tout au long de sa vie. La stratégie se fonde

sur le commerce et le développement (CNUCED), secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il convient de rendre particulièrement hommage aux nombreux fonctionnaires de ces entités qui ont contribué à l'élaboration de la stratégie, en particulier lors des ateliers tenus à Genève et à New York en janvier 2019.

⁵ On trouvera des précisions sur d'autres mesures pratiques qui pourraient être prises au titre de chaque thème dans les conclusions des différents groupes de travail (qui peuvent être consultées auprès du secrétariat du Comité).

⁶ La Déclaration d'Incheon est issue des consultations entre sept entités des Nations Unies : UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population, PNUD, ONU-Femmes et HCR. Voir https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre.

⁷ Voir A/CONF.191/13, chap. I. La Déclaration de Bruxelles a également servi de base aux grands thèmes du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en 2019.

sur le principe selon lequel l'éducation et l'apprentissage sont essentiels pour préparer les pays et leur population aux mutations résultant de la mise au point et de la diffusion accélérées des innovations technologiques. La nécessité de réformer les systèmes d'enseignement afin qu'ils répondent mieux aux futurs besoins de la société est également reconnue, l'accent étant particulièrement mis sur l'évolution des conditions à remplir pour obtenir un emploi et un travail décent. Cette approche stratégique complète ainsi la stratégie des Nations Unies sur l'avenir du travail et l'approche stratégique et la feuille de route des Nations Unies visant à appuyer le renforcement de capacités en matière d'intelligence artificielle, élaborées parallèlement sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes.

6. La stratégie comprend les recommandations pratiques les plus importantes mettant à profit le rôle unique de l'ONU et vise à relever les principaux défis auxquels l'Organisation a fait face par le passé. Les entités des Nations Unies sont particulièrement bien placées pour anticiper et évaluer les enjeux éducatifs à venir et aider les États Membres à concevoir des politiques et des interventions globales adéquates et pertinentes en matière d'éducation et d'apprentissage, et à faciliter leur mise en œuvre effective. Elles peuvent également contribuer à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle mondiale, à mobiliser les ressources de différents secteurs, à établir des partenariats avec la société civile et le secteur privé en vue d'une mise en œuvre efficace, et à inciter chacun à valoriser les systèmes éducatifs et l'apprentissage tout au long de la vie qui sont nécessaires à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. L'ONU possède en outre une vaste expérience en matière de recherche, de pratique et d'élaboration de politiques visant à accroître l'offre d'éducation, de formation et d'apprentissage et à en améliorer la qualité. La réalisation des objectifs de développement durable se heurte toutefois à de graves obstacles, en raison notamment d'un manque de cohérence, de coordination et de collaboration au sein du système des Nations Unies. Cette situation est parfois à l'origine de problèmes tels que le chevauchement d'activités et les doubles emplois ; une concurrence entre les entités pour l'obtention de ressources limitées ; l'élargissement des mandats ; le caractère idéaliste, plutôt que pratique, de nombreuses stratégies existantes ; des divergences de vues entre les États Membres ; le manque de clarté et de données probantes ; la complexité des partenariats, en particulier avec le secteur privé. La stratégie prévoit une approche visant à favoriser la prise de mesures conjointes à l'échelle du système des Nations Unies afin de relever les défis à venir et d'améliorer ainsi les conditions dans lesquelles s'inscrivent bon nombre de ces problèmes, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage.

7. La feuille de route élaborée par l'équipe spéciale et approuvée par le Comité de haut niveau sur les programmes comprend cinq grands domaines thématiques interdépendants devant faire l'objet d'une action concrète et intégrée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

8. L'ONU devant jouer un rôle de premier plan pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, la stratégie met essentiellement l'accent sur les besoins des plus marginalisés. À cette fin, il faut veiller à ce que chacun et chacune ait la possibilité d'acquérir et d'utiliser des connaissances et des compétences pertinentes tout au long de sa vie. Il faut en outre envisager des formules souples pour l'acquisition continue de compétences, notamment en raison de l'évolution rapide des nouvelles technologies qui oblige à acquérir de plus en plus souvent de nouvelles compétences. Les nouvelles technologies peuvent également servir à améliorer l'accès à une éducation et à une formation de qualité, à condition toutefois qu'elles soient utilisées à bon escient, en toute sécurité et avec prudence. Enfin, toutes ces transformations nécessiteront des approches novatrices et globales pour lesquelles de nouveaux types de partenariats et de mobilisation de ressources seront nécessaires.

III. Organisation et structure de la stratégie

9. Les groupes de travail ont affiné les critères énoncés dans la feuille de route afin de dégager les éléments à inclure dans la stratégie. Les critères retenus pour le choix définitif de ces éléments ont été les suivants :

- Nécessiter une action collective de l'ensemble du système des Nations Unies.
- Être essentiels au renforcement de capacités humaines adaptées aux futurs besoins
- Permettre des interventions ultérieures par d'autres parties prenantes
- Être pratiques et réalisables, et non idéalistes et irréalistes
- Être urgents et importants
- Pouvoir être atteints sans trop de mal
- Constituer un nouveau type de besoin ou un besoin devant faire l'objet d'un regain d'attention
- Contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et du Programme 2030, l'accent étant mis sur l'objectif 4 et le contexte du travail

10. Un résumé (voir sect. IV ci-après) des deux recommandations les plus importantes pour chacun des cinq thèmes est d'abord présenté dans la stratégie. Chaque recommandation contient une description succincte du problème essentiel que l'on cherche à régler, de l'approche globale proposée et des principales mesures concrètes à prendre à l'échelle du système des Nations Unies pour résoudre efficacement le problème en question. Les quatre grands éléments qui se sont dégagés des cinq ateliers sont ensuite récapitulés (sect. V). Un résumé schématique de chaque élément de la stratégie figure à l'annexe I et les domaines de synergie avec les versions les plus récentes des stratégies du Comité sur l'intelligence artificielle et sur l'avenir du travail sont indiquées à l'annexe II. Nombre de ces recommandations s'articulent autour de trois grands types d'activité que l'ONU est le mieux à même d'entreprendre à l'échelle du système : promotion renforcée et plus ciblée ; meilleure compréhension commune au sein du système des Nations Unies et au-delà ; apport d'un soutien concret aux États Membres.

IV. Approches thématiques

Thème 1 : Garantir l'équité, l'autonomisation et le soutien de l'apprentissage aux personnes les plus marginalisées

11. Le problème, l'approche proposée et les mesures recommandées sont énoncés ci-après.

a) *Problème* : Les personnes et les communautés les plus marginalisées continuent d'être le plus privées d'une éducation, d'une formation et d'un apprentissage de qualité.

b) *Approche proposée* : L'ONU s'est engagée à ne pas faire de laissés-pour-compte et à s'efforcer d'aider en premier les plus défavorisés⁸. Cet engagement est

⁸ PNUD, « *What does it mean to leave no-one behind* », juillet 2018. Ce rapport cite cinq principaux facteurs qui déterminent qui sont les laissés-pour-compte : la discrimination, les chocs et la fragilité, la gouvernance, le statut socio-économique et la géographie. Voir aussi le Groupe des

pris très au sérieux dans la présente stratégie, en grande partie parce qu'il semble que les nouvelles technologies numériques peuvent aggraver très rapidement les inégalités sociales, géographiques et économiques et donc la pauvreté relative⁹. La stratégie renforce les arguments selon lesquels l'ONU devrait se concentrer avant tout sur les personnes, les populations et les pays les plus pauvres et les plus marginalisés, ainsi que ceux qui sont le plus vulnérables, en reconnaissant leur riche diversité et l'importance du contexte local. L'approche proposée met donc particulièrement l'accent sur les personnes vivant dans la pauvreté multidimensionnelle, les personnes handicapées, les femmes et les filles, les jeunes non scolarisés, les migrants, les réfugiés, les personnes âgées, les minorités ethniques, les peuples autochtones et les habitants de communautés rurales isolées. Elle préconise l'inclusion universelle comme principe fondamental de l'action de l'ONU en faveur de l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage. Elle promeut également le principe de l'universalisme progressif grâce à la prise de décisions adéquates en matière de financement, principe selon lequel les personnes pauvres ou marginalisées devraient bénéficier des activités menées au moins autant que ceux qui sont mieux lotis, et ce à chaque étape du système éducatif¹⁰. À cette fin, il est également admis que, dans bien des cas, les personnes et les populations marginalisées n'ont pas accès à l'éducation ou aux nouvelles technologies en raison de politiques gouvernementales restrictives ou de la corruption. Il importe donc de plaider, à l'échelle du système des Nations Unies, en faveur de l'élimination de ces politiques et pratiques.

c) *Mesures recommandées :*

Objectif 1.1 : Promotion d'un financement fondé sur l'équité en vue d'assurer la participation progressive de tous à l'apprentissage, à la formation et à l'éducation tout au long de la vie¹¹. Face à un monde du travail en mutation rapide, en partie du fait de l'évolution constante des technologies (voir CEB/2019/1/Add.2), il faut s'engager à privilégier un financement fondé sur l'équité, qui permettra à tous d'avoir des chances égales de participer à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Bien qu'il soit largement accepté, cet objectif s'est révélé difficile à atteindre (voir aussi le thème 5), en particulier dans les situations où les gouvernements, disposant de peu de ressources, ont du mal à assumer les nombreux compromis à faire pour financer les activités dont ils ont la charge. Il est également difficile d'assurer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans de tels systèmes, et donc essentiel de renforcer les capacités des équipes financières spécialisées

Nations Unies pour le développement durable, *Leaving No One Behind: a UNSDG Operational Guide for UN Country Teams*, version provisoire (New York, 2019).

⁹ Tim Unwin, *Reclaiming Information and Communication Technologies for Development* (Oxford University Press, 2017).

¹⁰ Le concept d'universalisme progressif dans l'éducation renvoie à la recommandation que la Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde a formulée dans une publication de 2016, intitulée *The Learning Generation. Investing in Education for a Changing World* (<https://report.educationcommission.org/report/>). Il s'agit de donner la priorité aux niveaux d'éducation les plus faibles, là où les rendements sociaux sont les plus élevés, de soutenir le rôle complémentaire du financement privé et du recouvrement des coûts pour les niveaux d'éducation supérieurs, s'il y a lieu, et d'augmenter progressivement les allocations publiques aux niveaux supérieurs à mesure que l'on se rapproche d'un enseignement universel aux niveaux inférieurs.

¹¹ Dans le contexte de l'éducation, le financement fondé sur l'équité est « un principe de double financement qui constitue un moyen de garantir que la prestation des services éducatifs intègre le plus possible la notion d'égalité et que la répartition du fardeau fiscal de l'éducation dans l'ensemble de la population repose, autant que la structure administrative le permet, sur la notion d'équité ». Voir S. McGrath, « Equity and efficiency in educational finance : an operational conundrum », in *Studies in Newfoundland Education Society*, vol. I, Ishmael J. Baksh, George Haché et Amarjit Singh (dir.) (St. John's, Canada, Memorial University of Newfoundland, 1993).

des ministères concernés¹². Les activités que l'ONU devrait mettre en œuvre à l'échelle du système sont notamment les suivantes :

- Élaborer une approche intégrée dans l'ensemble des entités des Nations Unies, en prônant l'universalisme progressif lors de la répartition des dépenses publiques dans les différents niveaux d'éducation et en préconisant un financement de l'éducation fondé sur l'équité à tous les niveaux, l'accent étant particulièrement mis sur l'inclusion des plus marginalisés et les investissements dans les premières années d'éducation¹³
- Élargir les évaluations financières et les objectifs de financement existants pour tenir compte de la budgétisation et des dépenses consacrées à l'apprentissage et à la formation tout au long du cycle de vie et à des moments décisifs de transition sur le marché du travail
- Renforcer la capacité des gouvernements d'établir, de suivre et d'atteindre des objectifs adéquats en matière d'équité dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment au moyen d'indicateurs de l'incidence des prestations, qui rendent par exemple compte de la part des dépenses publiques d'éducation bénéficiant au quintile le plus pauvre
- Soutenir les initiatives qui fournissent des mécanismes et des incitations appropriés pour que les institutions, les enseignants et les formateurs agissent dans des situations de marginalisation, ainsi qu'auprès des groupes marginalisés¹⁴
- Faire campagne pour que la passation des marchés publics relatifs aux technologies numériques serve de plus en plus à favoriser l'inclusion de tous, ce qui réduirait la nécessité d'investir dans des technologies d'assistance supplémentaires

Objectif 1.2 : Une intervention concrète commune des Nations Unies en faveur de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage des plus pauvres et des plus marginalisés. Le système des Nations Unies doit montrer l'exemple. Si un ou plusieurs États Membres en font la demande, il est recommandé d'élaborer et de mettre en œuvre dans un ou plusieurs pays une initiative phare conjointe de l'ensemble du système des Nations Unies afin d'appuyer l'apprentissage et la formation des plus marginalisés, en mettant l'accent sur un aspect précis de la marginalisation¹⁵. Une telle initiative bénéficierait de l'appui de multiples entités des Nations Unies œuvrant de concert, conformément au principe de l'unité d'action du système ainsi qu'au plan d'aide au développement et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement¹⁶. Elle s'appuierait sur les bonnes pratiques existant au sein des

¹² L'enquête de suivi auprès du secteur public est une approche qui pourrait se révéler utile dans le contexte de l'éducation et des nouvelles technologies numériques.

¹³ Pour un exemple des travaux menés par l'UNICEF au Népal sur l'indice d'équité pour l'éducation, voir (en anglais) www.unicef.org/sites/default/files/2018-08/General%20Presentation%20Nepal.pdf.

¹⁴ Pour un exemple de l'octroi de primes de sujétion à des enseignants des Philippines, soutenu par l'UNICEF, voir (en anglais) www.unicef.org/sites/default/files/20108/DMS%20Philippines%20General%20Presentation.pdf.

¹⁵ Ces efforts contribueraient également à la réalisation du Cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination, élaboré sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes et approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat en 2016. Voir [CEB/2016/6/Add.1](http://www.unicef.org/sites/default/files/2016/6/CEB/2016/6/Add.1).

¹⁶ Groupe des Nations Unies pour le développement, « United Nations Development Assistance Framework guidance », 2017.

Nations Unies¹⁷, ainsi que sur les initiatives prises dans les pays, réduisant ainsi au maximum le besoin de financement supplémentaire. Elle servirait aussi d'exemple et de preuve de ce que l'on peut faire lorsque la volonté nécessaire existe et que les entités unissent leurs efforts de manière créative et concertée. Une telle initiative devrait avant tout être axée sur l'équité et mettre l'accent sur les effets positifs de l'inclusion et de l'universalisme progressif, tout en les illustrant. Elle devrait probablement être assortie de mesures visant à inciter les formateurs et les enseignants à travailler dans des situations de marginalisation et dans des contextes difficiles. Il pourrait s'agir d'une initiative phare des Nations Unies relevant de la stratégie, qui comporterait les éléments concrets suivants :

- Sélection, par un État Membre, d'un contexte précis dans lequel l'initiative sera élaborée, l'accent étant mis sur une situation qui se caractérise par la coexistence de multiples aspects de la marginalisation
- Mise en œuvre d'un programme conçu sur la base de données factuelles, suffisamment souple pour pouvoir être modifié et amélioré en cours de route
- Les bonnes pratiques tirées de telles initiatives pourraient ensuite être diffusées plus largement au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, afin que les meilleurs moyens d'offrir une éducation, une formation et un apprentissage efficaces aux plus marginalisés puissent être mis en œuvre ailleurs, en les adaptant au contexte et en prenant dûment en compte les dimensions de la marginalisation

Thème 2 : Assurer l'acquisition et l'application de compétences adaptées aux besoins suffisamment approfondies et diverses

12. Le problème, l'approche proposée et les mesures recommandées sont énoncés ci-après.

a) *Problème* : L'inadéquation entre les compétences acquises dans le cadre des systèmes d'enseignement actuels et celles qui sont nécessaires pour mener une vie épanouie n'est plus à prouver et s'aggrave à mesure que les sociétés se transforment ; elle a souvent été mise en évidence, dans le contexte de la formation et de l'emploi (voir CEB/2019/1/Add.2). Le problème a trait à la fois à l'offre et à la demande ; il n'y a souvent pas assez d'emplois rémunérateurs pour les plus marginalisés.

b) *Approche proposée* : Il s'agit de définir l'action la plus efficace que l'ONU peut mener dans une optique globale pour aider les États Membres à faire en sorte que chacun et chacune acquière les compétences voulues et puisse les utiliser au mieux pour mener une vie épanouie. Cette approche part du principe selon lequel la crise de l'apprentissage et des compétences touche tous les États et l'ONU a un rôle primordial et intégrateur à jouer en ce qui concerne la mise en commun des bonnes pratiques, le soutien à apporter aux États Membres et l'élaboration d'une analyse commune des problèmes. En particulier, l'écart entre les sexes en matière de compétences numériques qui va en s'accroissant dans de nombreux États est une

¹⁷ Voir, par exemple, les activités du Partenariat mondial pour l'éducation et du fonds l'Éducation sans délai (www.globalpartnership.org/fr/education-cannot-wait). Parmi les autres initiatives pertinentes figurent celles du PNUD, de l'OIT, de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'ONUDC. Voir en particulier l'initiative de l'ONUDC intitulée Éducation pour la justice (www.unodc.org/e4j) et le programme de cantines scolaires du PAM (www1.wfp.org/school-meals).

priorité urgente à l'heure où les technologies numériques sont de plus en plus utilisées pour procéder à des réformes des systèmes d'enseignement. L'approche des Nations Unies devrait se fonder sur le fait que l'éducation est un droit et que les compétences s'acquièrent et se renforcent selon un processus cumulatif qui commence dès les premières années et se poursuit tout au long de la vie. Elle procède également du constat selon lequel l'éducation et l'apprentissage ne se limitent pas à la simple acquisition de compétences pour l'emploi, mais constituent au contraire le fondement de toutes les dimensions de la vie et doivent contribuer à la citoyenneté mondiale et démocratique, à la réalisation des objectifs de développement durable, à la protection des droits de l'homme, à l'édification et au maintien de la paix, au vivre-ensemble dans un monde de plus en plus complexe et de plus en plus numérique et à la garantie que chacun puisse mener une vie saine à tout âge. Les mesures qu'il est recommandé de prendre consistent, dans un premier temps, à convenir d'un vocabulaire commun puis à veiller à ce que celui-ci serve à élaborer des politiques en matière de compétences dans les États Membres.

c) *Mesures recommandées :*

Objectif 2.1 : Élaboration d'un vocabulaire commun des Nations Unies pour les compétences, en particulier les compétences numériques. De nombreuses organisations élaborent de nouvelles taxinomies ou classifications de compétences afin de définir exactement les compétences nécessaires au succès dans la vie en général, à l'école et au travail, dans des sociétés en mutation rapide, ainsi que celles qui deviendront essentielles dans les années à venir (voir [CEB/2019/1/Add.2](#)). L'ONU peut jouer un rôle important en définissant un vocabulaire général portant sur ces compétences, qui pourra ensuite servir à appuyer les politiques des États Membres en matière de compétences. Cela pourrait prendre la forme d'une taxinomie mais, outre les débats conceptuels, il est essentiel que tout résultat ainsi obtenu soit concret et facile à utiliser¹⁸. Une autre approche consisterait à partir des travaux existants sur les principes communs¹⁹. Il importe toutefois que tout cadre ainsi créé ouvre des possibilités et ne fasse pas obstacle à l'apprentissage et au travail. Les activités à mener sont les suivantes :

- Le système des Nations Unies devrait adopter un mécanisme visant à définir un nouveau vocabulaire commun en matière de compétences qui soit pertinent, pratique et facile à utiliser²⁰.
- Ce vocabulaire commun devrait s'appuyer sur les références existantes, mais devrait mettre l'accent sur :
 - Une redéfinition des formes de littérisme, y compris l'aptitude à se servir des outils numériques

¹⁸ Les catégories de compétences - fondamentales, nécessaires à la vie courante/transférables, techniques, professionnelles et numériques - sont largement acceptées au sein du système des Nations Unies, sans qu'une taxinomie exacte ait pour autant été arrêtée d'un commun accord. Il serait utile à cette fin de s'appuyer sur les données provenant du cadre mondial pour l'alphabétisation numérique établi par l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage. Voir Nancy Law *et al.*, *A Global Framework of Reference in Digital Literacy Skills for Indicators 4.4.2* (Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO, 2018).

¹⁹ De tels principes pourraient prévoir des approches qui soient globales, systémiques, fondées sur les droits, s'appliquent tout au long de la vie, tiennent compte des questions de genre et comprennent plusieurs volets.

²⁰ Si le rapport de 1996 de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXI^e siècle, intitulé *L'Éducation : un trésor est caché dedans*, avait fourni un cadre acceptable pour les années 90, il faut maintenant adopter un nouveau cadre adapté au contexte des années 2020.

- Le degré de complexité, la portée et la nature des compétences requises à l'avenir
- Les compétences nécessaires pour assurer des conditions d'existence durables, la culture, la paix, la sécurité, la justice, les droits de la personne, la primauté du droit et le respect de l'environnement, qui sont également nécessaires pour renforcer l'intégrité, la transparence et l'application du principe de responsabilité
- L'importance du contexte local, ainsi que la reconnaissance de la richesse de la diversité multiculturelle
- Le juste équilibre, différent et évolutif, des compétences qui seront nécessaire tant dans l'économie formelle que dans l'économie informelle, qui occupe un grand nombre des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées

Objectif 2.2 : Promotion d'une approche unifiée des politiques en matière de compétences, en particulier au niveau national. L'ONU devrait s'appuyer sur la vaste expérience que possèdent ses différentes entités²¹ pour fournir aux États Membres des approches et des principes de programmation communs aux fins de l'élaboration de politiques en matière de compétences dans un cadre axé sur l'apprentissage tout au long de la vie et fondé sur la mise en commun de bonnes pratiques (voir CEB/2019/1/Add.2), et des recommandations novatrices, souples et tournées vers l'avenir. Les éléments suivants pourraient être pris en compte (voir également objectif 5.1) :

- Des équipes des Nations Unies composées de fonctionnaires compétents de différentes entités seraient constituées au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à la demande des États Membres, afin de les conseiller et de les aider à élaborer des politiques et des stratégies en matière de compétences adaptées à la situation qui leur est propre.
- Chaque entité des Nations Unies représentée au sein de l'équipe pourrait ensuite coopérer avec les ministères d'exécution les plus compétents pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique adoptée²².
- Chaque politique devrait non seulement être adaptée à la demande du marché, mais aussi chercher à répondre aux divers besoins de personnes qui se trouvent à différents stades de leur vie.
- Au fil du temps, l'ONU pourrait établir un train de mesures types pour les compétences, dont les États pourraient se servir pour élaborer leurs politiques en la matière²³.
- Les politiques en matière de compétences devraient comprendre des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'emploi dans chaque État Membre, afin d'épauler les différentes transitions professionnelles qui

²¹ Voir, par exemple, ONUDC et UNESCO, « Éducation à la citoyenneté mondiale : Faire les bons choix ». Voir www.unodc.org/e4j/fr/about-e4j/unodc-unesco-partnership.html.

²² Ces politiques pourraient être étroitement liées aux cadres de référence existants, tels que ceux énoncés dans la Déclaration d'Incheon.

²³ Ce projet devrait s'inspirer du projet de vocabulaire et de taxinomie communs décrit dans le cadre de l'objectif 2.1. Parmi les exemples d'activités en cours, on peut citer les directives actuellement élaborées par l'OIT ainsi que les travaux présentés par l'ONUDC et l'UNESCO dans leur publication intitulée *Renforcer l'état de droit par l'éducation : Un guide à l'intention des décideurs* (peut-être consultée à l'adresse suivante : <https://www.unodc.org/e4j/fr/about-e4j/unodc-unesco-partnership.html>).

nécessitent un apprentissage tout au long de la vie. Ces services devraient être intégrés dans les politiques en matière d'éducation et d'emploi.

Thème 3 : Favoriser la souplesse et l'apprentissage permanent tout au long du cycle de vie

13. Le problème, l'approche proposée et les mesures recommandées sont énoncés ci-après.

a) *Problème* : Les individus font face à des difficultés sans précédent en matière d'apprentissage, d'autonomisation, de travail et de cohésion sociale dans le contexte de la mondialisation, des nouvelles technologies (voir [CEB/2019/1/Add.3](#)), des migrations, de l'évolution des marchés du travail et des changements et conflits environnementaux et politiques de portée transnationale. Il leur faut donc, bien plus que par le passé, poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie. Il est donc urgent d'accroître le nombre d'enseignants et de formateurs et de perfectionner leurs compétences, afin qu'ils puissent offrir de telles possibilités d'apprentissage dans toutes les situations²⁴.

b) *Approche proposée* : Des travaux considérables sont actuellement menés dans ce domaine, à la fois par certaines entités des Nations Unies (notamment l'UNICEF, l'UNESCO et l'OIT) et par d'autres parties prenantes dans les entreprises, les États et la société civile. Cette stratégie s'articule donc autour de deux grands domaines d'action qui nécessitent une approche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'interface entre la technologie et l'éducation. Une grande partie de l'acquisition et du perfectionnement des compétences techniques et professionnelles se fait dans le secteur informel, notamment dans les pays les plus pauvres. L'ONU doit donc encourager les initiatives visant à permettre aux individus de se former et de s'instruire à la fois dans le cadre des systèmes d'enseignement classiques et d'autres structures (voir [CEB/2019/1/Add.2](#))²⁵. Il faut aussi garder à l'esprit que l'apprentissage au cours des premières années de la vie influe de manière décisive sur les capacités d'apprentissage permanent par la suite.

d) *Mesures recommandées* :

Objectif 3.1 : Élaboration d'une initiative du système des Nations Unies sur les titres et les qualifications tout au long du cycle de vie. De nombreuses initiatives sont actuellement menées pour mettre en place des systèmes de reconnaissance et de certification, d'un système éducatif à l'autre, des qualifications acquises par l'apprentissage formel et non formel ou informel, qui puissent faciliter l'emploi dans tous les États à une époque de mobilité croissante²⁶. Toutefois, compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail, les individus devront être en mesure de justifier de leur parcours d'apprentissage et d'acquisition de compétences tout au long de leur cycle de vie, et non seulement de leurs qualifications formelles (voir [CEB/2019/1/Add.2](#)). Les nouvelles technologies numériques, en particulier les passeports

²⁴ Il existe également des disparités entre les sexes qui devraient être prises en compte dans divers contextes lors de l'élaboration de mesures visant expressément à recruter des enseignantes et à les fidéliser.

²⁵ Les travaux de la FAO sur les écoles d'agriculture, par exemple, font ressortir l'importance d'une approche de l'apprentissage dans tous les domaines de l'activité humaine. Voir www.fao.org/farmer-field-schools/fr.

²⁶ Le cadre européen des certifications en est un exemple. Voir, en anglais, www.accreditedqualifications.org.uk/european-qualifications-framework-eqf.html.

d'apprentissage ou les portfolios numériques comprenant un dossier complet des qualifications d'une personne, peuvent grandement faciliter les mouvements de main-d'œuvre, aussi bien dans l'intérêt des travailleurs (la main-d'œuvre) que dans celui des entreprises et des employeurs (le capital). De tels systèmes sont également particulièrement utiles pour les personnes marginalisées, en particulier les réfugiés²⁷, car ils permettent de réduire les inégalités sur le marché du travail. L'ONU est bien placée pour établir un mécanisme mondial visant à mettre au point et diffuser un tel système²⁸. Parmi les aspects techniques à prendre en compte figurent :

- L'élaboration de systèmes de reconnaissance mutuelle des qualifications
- La mise au point de niveaux de référence mondiaux permettant de comparer plus facilement les qualifications
- La reconnaissance formelle et l'accréditation de l'apprentissage non formel et informel, parallèlement aux qualifications obtenues dans le cadre de l'apprentissage formel
- La nécessité de garantir une souplesse suffisante au fil du temps, à mesure qu'apparaissent de nouveaux besoins d'apprentissage et de nouvelles qualifications
- Les titres requis pour suivre des cours d'apprentissage et de perfectionnement des compétences plus poussés, et qui ne sont pas seulement considérés comme un moyen en soi

Parmi les modalités qui pourraient être élaborées pour cet élément stratégique figurent l'élaboration d'outils plus souples, tels que des lignes directrices et des recommandations, et une convention mondiale sur les systèmes de reconnaissance de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences non formels et professionnels. Il pourrait s'agir d'une initiative phare de l'ONU relevant de la stratégie.

Objectif 3.2 : Réduction des déficits de capacités : former pour l'avenir.

Il existe actuellement une grave pénurie d'enseignants et de formateurs dans le monde entier, et, dans les zones les plus pauvres et les plus marginalisées, nombre d'éducateurs ne possèdent aucune qualification formelle. Il faut donc améliorer d'urgence les compétences spécialisées des enseignants, les rémunérer convenablement et s'assurer qu'ils disposent de moyens suffisants. Il est également essentiel de faire évoluer les mentalités dans toutes les sociétés, afin que les éducateurs, les enseignants et les formateurs soient mieux compris et mieux appréciés. L'évolution rapide du monde du travail nécessite une plus grande souplesse et un vaste programme de recyclage professionnel qui permettent à chaque personne d'acquérir les nouvelles compétences et les certifications dont elle a besoin. Cette question a une incidence non seulement sur la réalisation à court terme de tous les objectifs de développement durable, mais aussi sur la nature du monde dans lequel les individus aspirent à vivre après 2030. Les mesures suivantes pourraient notamment être prises :

²⁷ Les États européens développent l'utilisation des passeports de qualification pour les réfugiés. Voir, en anglais, www.euractiv.com/section/economy-jobs/news/europe-to-extend-qualifications-passports-for-refugees. L'utilité éventuelle de passeports d'apprentissage pour les réfugiés qui n'ont pas de qualifications formelles est étudiée dans le cadre d'autres partenariats entre des entités des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire.

²⁸ Il faudra pour ce faire établir une collaboration étroite avec les initiatives relatives aux compétences proposées dans le cadre du thème 5.

- Dans le cadre d'une coopération systématique, les entités des Nations Unies devraient promouvoir une nouvelle culture de l'apprentissage qui encourage les États et les individus à privilégier pour tous les enseignants, formateurs et éducateurs un apprentissage souple tout au long de la vie et dans tous les domaines, dans le cadre duquel les technologies nouvelles et émergentes pourraient jouer un rôle important.
- Dans un premier temps, l'ONU pourrait commencer par proposer de constituer des équipes d'appui interorganisations dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de conseiller les États sur les mesures concrètes à prendre pour assurer l'adoption et la mise en œuvre d'un tel projet.

Thème 4 : Promouvoir et assurer une utilisation judicieuse et synergique de l'innovation et des technologies émergentes

14. Le problème, l'approche proposée et les mesures recommandées sont énoncés ci-après.

a) *Problème* : Les entités des Nations Unies ont toujours du mal à cerner les possibilités et les difficultés que présente la technologie dans tous les systèmes d'éducation et de formation, ainsi que pour l'apprentissage individuel. L'utilisation des technologies de pointe contribue aussi souvent à accentuer les inégalités, car les plus pauvres et les plus marginalisés sont généralement les derniers à bénéficier de ces technologies.

b) *Approche proposée* : L'ONU devrait promouvoir et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de solutions technologiques bien conçues pouvant servir à diffuser des ressources, à mettre l'information à la portée des élèves, à améliorer les pratiques des enseignants et les résultats des élèves dans toutes les disciplines, à assurer une meilleure gestion des établissements scolaires et à appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données, tout en garantissant un accès équitable et en réduisant au maximum les effets négatifs que pourraient subir certaines personnes marginalisées, quel que soit leur âge.

c) *Mesures recommandées* : [Cette stratégie comporte deux objectifs thématiques ; elle est également étroitement liée à l'objectif général relatif aux données (voir objectif transversal 3)] :

Objectif 4.1 : Promotion de normes internationales minimales et de la qualité de la connectivité des infrastructures de base dans tous les lieux d'apprentissage. Seulement 51 % de la population mondiale utilisaient Internet en 2018²⁹. Compte tenu de son importance pour l'acquisition et le partage des ressources d'apprentissage dont ont besoin les personnes de tout âge, où qu'elles se trouvent, il est essentiel de disposer dans le monde entier d'une connectivité numérique abordable, fiable et de qualité (voir CEB/2019/1/Add.3). Cet accès au numérique est crucial pour l'avenir de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation. De nombreuses initiatives mondiales visent à atteindre cet objectif, mais les progrès ont été lents jusqu'à présent. L'ONU a donc un rôle stratégique important à jouer en menant les principales activités suivantes :

- Un accord devrait être conclu à l'échelle du système des Nations Unies sur les normes minimales et la qualité escomptée de la connectivité numérique de base dans les établissements scolaires, qui devraient être garanties

²⁹ ITU News, « New ITU statistics show more than half the world is now using the Internet », 6 décembre 2018. Accessible à l'adresse <https://news.itu.int/itu-statistics-leaving-no-one-offline>.

universellement d'ici 2020, 2025 et 2030, ainsi que sur les moyens réalistes à mettre en œuvre pour y parvenir³⁰

- Il faut, pour adopter à l'échelle du système une approche commune des messages clés à promouvoir, considérablement renforcer l'intégration des travaux menés par différentes entités des Nations Unies. Des mécanismes tels que le Forum annuel du Sommet mondial sur la société de l'information pourraient être davantage mis à contribution à cette fin
- Il convient de sensibiliser les États à l'importance d'une approche globale, au sein des administrations nationales (interministérielle) et entre les divers secteurs (faisant intervenir à la fois la société civile et le secteur privé) (voir le thème 5), de l'utilisation de la connectivité numérique dans les systèmes d'éducation et de formation, et de leur apporter un soutien à cet égard
- L'ONU devrait faire campagne en faveur d'un renforcement de la formation des décideurs mondiaux et nationaux afin que ceux-ci puissent mieux comprendre la meilleure façon d'assurer la connectivité numérique dans le contexte de l'éducation et de la formation

Objectif 4.2 : Mise en œuvre d'un cadre national d'évaluation de l'état de préparation à l'innovation au moyen de technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage.

Les entités des Nations Unies devraient coopérer en vue de mettre au point des outils d'évaluation de l'état de préparation aux innovations et à la technologie dans l'enseignement (voir CEB/2019/1/Add.2). Ces outils devraient répondre à la demande des États. La réalisation de telles évaluations aiderait à la fois les États Membres et les entités des Nations Unies à établir des priorités en matière de dépenses et d'action, et pourrait devenir, pour les entités des Nations Unies, une condition préalable à remplir avant de pouvoir entreprendre des travaux dans ce domaine dans un État Membre³¹. Pour être efficace, un tel programme devrait avoir pour point d'ancrage une seule organisation, mais il est essentiel que de multiples entités des Nations Unies participent à son exécution. Il pourrait s'agir d'une initiative phare relevant de la stratégie. Il faudra à cette fin :

- Mieux appréhender à l'échelle des Nations Unies l'interface entre la technologie et l'éducation, la formation et l'apprentissage
- Assurer une meilleure compréhension des besoins fondamentaux d'éducation et de technologie pour l'innovation et l'emploi à l'avenir
- S'inspirer de l'expérience acquise et des exemples de bonnes pratiques lors de l'établissement d'autres indicateurs de l'état de préparation³²

³⁰ Cette tâche pourrait être entreprise en collaboration avec la Commission « Le large bande au service du développement durable », dirigée par l'Union internationale des télécommunications et l'UNESCO. Voir www.broadbandcommission.org/Pages/default.aspx.

³¹ Ces évaluations pourraient s'appuyer en partie sur l'ensemble d'outils des Nations Unies sur l'innovation en cours d'élaboration.

³² Parmi ces exemples pourraient figurer l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique menée par la CNUCED (<https://unctad.org/en/Pages/Publications/E-Trade-Readiness-Assessment.aspx>), l'approche systémique de la Banque mondiale pour de meilleurs résultats éducatifs (<http://saber.worldbank.org/index.cfm> de la Banque mondiale), en particulier son module consacré aux technologies de l'information et de la communication (<http://saber.worldbank.org/index.cfm?indx=8&pd=10&sub=0>) et l'enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales sur l'administration en ligne (<https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2018>).

Thème 5 : Renforcer l'efficacité des partenariats, la coordination et l'optimisation du financement et la mobilisation de ressources

15. Le problème, l'approche proposée et les mesures recommandées sont énoncés ci-après.

a) *Problème* : Il existe dans le domaine de l'éducation un déficit de financement mondial qui requiert la mobilisation d'importantes ressources supplémentaires. Les ressources actuellement disponibles ne sont souvent pas suffisamment affectées là où les besoins sont les plus importants, ne sont pas toujours gérées efficacement ou sont utilisées à mauvais escient. En outre, les États ont beaucoup de mal à mobiliser des recettes intérieures et des ressources provenant de l'aide publique au développement d'un montant suffisant pour répondre aux besoins actuels en matière d'éducation et, plus encore, pour réaliser les ambitieux objectifs de développement durable³³. Outre les problèmes de financement de programmes, la coordination de l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'exécution laissent aussi à désirer.

b) *Approche proposée* : Il est souvent recommandé de former des partenariats pour remédier aux problèmes de financement de l'éducation mais les résultats de ces partenariats sont au mieux mitigés³⁴. Il est crucial d'accroître la coordination et la portée intersectorielle de l'action menée par l'ONU pour remédier à ces problèmes (voir objectif transversal 4), en particulier dans le cadre des partenariats numériques. Les questions fondamentales à aborder sont notamment les suivantes : il faut équilibrer le niveau des contributions du secteur privé à la formation tout au long de la vie ; faciliter l'établissement de normes et de règlements pertinents ; faire en sorte que les différentes entités participant aux partenariats mondiaux adoptent une approche plus concertée ; privilégier les populations les plus défavorisées grâce à l'octroi de bourses d'études (objectif de développement durable n° 4 b) et sur l'enseignement supérieur (objectif 4.3). Face à ces questions, l'ONU devrait ne pas céder à la tentation d'investir dans des technologies numériques dont les effets sur l'éducation demeurent incertains et dont le rapport qualité-prix n'est pas clairement établi ; elle devrait aussi identifier et atténuer les risques d'accroissement des inégalités que présentent les nouvelles technologies. Ces différents points rappellent l'importance du contexte. Il faut également que les investissements dans l'éducation, l'apprentissage et la formation, ainsi que leurs dividendes, soient répartis équitablement entre les individus, les institutions, le secteur privé et les contribuables, tout en valorisant pleinement l'appropriation des systèmes éducatifs par les États Membres.

c) *Mesures recommandées* : (Parmi les nombreuses mesures à prendre dans ce domaine, deux revêtent une importance particulière, compte tenu notamment du caractère délibérément peu contraignant de la stratégie.) :

³³ Il est ressorti de l'analyse des examens nationaux volontaires réalisée par le Département des affaires économiques et sociales que près de la moitié des pays étudiés se disent préoccupés par le financement des objectifs de développement durable. Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dirigé par le Département, auquel participent une soixantaine d'entités, peut être considéré comme un moyen d'améliorer la coordination du financement, [voir *Financing for Development: Progress and Prospects 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.5)], bien que la création d'une équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable constitue un nouvel exemple inquiétant de double emploi et de chevauchement d'activités au sein du système des Nations Unies (voir, en anglais, <https://digitalfinancingtaskforce.org/un-launches-task-force>).

³⁴ Voir, par exemple, Jasmine Gideon et Elaine Unterhalter, « Exploring public private partnerships in health and education: a critique », *Journal of International and Comparative Social Policy*, vol. 33, n° 2 ; voir également la note suivante.

Objectif 5.1 : Prise en compte importante de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation dans les nouvelles orientations du système des Nations Unies sur les partenariats. Étant donné son importance cruciale pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable, l'éducation doit absolument recevoir un rang hautement prioritaire dans toutes les initiatives des Nations Unies visant à instituer des partenariats, et en particulier dans les travaux du Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques pour la réalisation des objectifs de développement durable. La vaste expérience acquise dans le cadre des partenariats dans le secteur de l'éducation peut contribuer considérablement à faire plus largement connaître et comprendre à l'échelle des Nations Unies les bonnes pratiques et les principes en matière de partenariat. Cette expérience montre que le rôle du secteur privé dans l'éducation n'est pas sans susciter certaines contestations et qu'il est essentiel d'associer pleinement la société civile aux partenariats pour que ceux-ci soient inclusifs, efficaces et durables. Les entités des Nations Unies devraient se servir d'un cadre de partenariat global - une fois qu'il sera mis en place - pour collaborer avec les ministères de l'éducation et les aider à coordonner l'action de multiples parties prenantes dans le domaine de l'éducation, en particulier en ce qui concerne les projets technologiques, qui relèvent souvent de plusieurs secteurs, nécessitent des investissements importants et sont d'une grande complexité sur les plans technique et organisationnel. Trois dimensions doivent être considérées : les partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies ; les partenariats des Nations Unies avec des entités extérieures ; et les principes généraux de partenariat.

- En ce qui concerne les partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies et leurs liens avec les États, l'ONU devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination et la supervision des nombreux partenariats mondiaux pour l'éducation qui ont été mis en place dans le cadre du Programme 2030³⁵, afin de traiter des problèmes de financement, d'assistance technique, de renforcement des capacités, de coordination et de mise en œuvre. C'est là un point particulièrement important pour les relations que l'ONU entretient avec les États Membres, et il est crucial que les différentes entités des Nations Unies œuvrent de concert pour présenter un ensemble commun de principes adaptés au contexte et de recommandations fondées sur des données factuelles dans le cadre d'une approche globale du financement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de la petite enfance à la vieillesse.
- L'approche des Nations Unies en ce qui concerne les partenariats avec le secteur privé et la société civile dans les domaines de l'éducation et de la technologie manque de cohérence, et les pratiques varient considérablement d'une entité à l'autre. La plupart des entités des Nations Unies mettent l'accent sur les partenariats public-privé³⁶, dans le cadre desquels le secteur privé est principalement considéré comme un moyen d'obtenir des ressources supplémentaires. En réalité, les entreprises possèdent d'autres atouts plus importants, notamment leur approche de la

³⁵ Le Partenariat mondial pour l'éducation (www.globalpartnership.org) est l'un de nombreux partenariats éducatifs, dont beaucoup privilégient particulièrement le lien entre technologie et éducation.

³⁶ Les « partenariats public-privé » constituent, par exemple, l'expression la plus souvent utilisée dans le mandat du Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Voir également le Pacte mondial des Nations Unies (www.unglobalcompact.org). L'OIT est une exception notable : dotée d'une structure tripartite, elle associe les intérêts des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

viabilité financière, leurs compétences en matière de gestion et la rapidité avec laquelle elles peuvent mettre en œuvre des initiatives éducatives et technologiques. Il importe également que le système des Nations Unies cesse de s'intéresser avant tout au « secteur public » (les États) et au « secteur privé » (les entreprises) pour inclure également la société civile (y compris les organisations de travailleurs) et d'autres entités, afin d'assurer la mise en place de partenariats véritablement « multisectoriels » qui soient plus susceptibles de réussir à transformer durablement les systèmes d'éducation et de formation.

- Il existe de nombreuses études et données d'expérience sur les bonnes pratiques et les principes de mise en œuvre des partenariats dans le domaine de l'éducation, en particulier ceux qui font appel à des technologies numériques³⁷. Les données ainsi obtenues indiquent que nombre de ces partenariats ne parviennent pas à produire les résultats escomptés en matière d'apprentissage et de formation, souvent parce qu'ils ne s'appuient pas suffisamment sur les connaissances et les bonnes pratiques existantes. Il sera important que le Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques s'inspire de ces principes bien établis pour tenter d'harmoniser les approches des entités des Nations Unies concernant de tels partenariats.

Objectif 5.2 : Promotion accrue de l'adoption par les États Membres d'une approche intégrée du financement de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation tout au long du cycle de vie, de la petite enfance à la vieillesse.

L'ONU devrait prôner et, dans la mesure du possible, appuyer, par l'assistance technique et le renforcement des capacités, une approche intégrée visant à mettre en évidence les principaux points de blocage systémiques qui freinent à l'échelle nationale l'accès à une éducation, une formation et un apprentissage de qualité à tout âge et pour tous les aspects de l'apprentissage. Cette approche permettra d'apporter un appui concerté pour la définition de stratégies de financement et de mise en œuvre axées sur l'équité à chaque niveau d'éducation et d'apprentissage, compte tenu notamment de la complexité croissante des systèmes d'enseignement et de la nécessité de réduire au maximum les coûts de transaction de la mise en œuvre pour les États Membres ainsi que pour les entités des Nations Unies. L'objectif est d'offrir des possibilités d'apprentissage et de formation adéquates, souples et différenciées tout au long du cycle de vie, qui permettent à chacun et chacune d'acquérir les nouvelles compétences nécessaires à l'emploi, à la citoyenneté et à la vie dans un monde en mutation rapide (voir [CEB/2019/1/Add.2](#)). Il convient également de souligner que les individus occupent différents rôles en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de leur vie, les compétences parentales étant particulièrement importantes, par exemple, pour assurer un apprentissage préscolaire efficace. Pour mettre en œuvre ces priorités, il est notamment recommandé de :

- Veiller à ce qu'un financement adéquat de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie figure dans toutes les consultations menées avec les États au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

³⁷ Marije Geldof *et al.*, *What Are the Key Lessons of ICT4D Partnerships for Poverty Reduction?: Systematic Review Report* (Egham, Royaume-Uni, Royal Holloway, University of London, 2011) ; voir également Tim Unwin, « Multi-stakeholder partnerships in information and communication for development interventions », in *International Encyclopedia of Digital Communication and Society*, Robin Mansell *et al.*, (dir.) (Chichester, Royaume-Uni, Wiley-Blackwell, 2015).

- Envisager des moyens novateurs par lesquels le secteur privé peut soutenir la formation professionnelle tout au long du cycle de vie et ce, en aidant explicitement les personnes les plus marginalisées. Il faudra peut-être à cette fin s'éloigner des notions actuelles de responsabilité sociale des entreprises pour adopter de nouvelles idées axées sur des propositions de valeur communes.
- Encourager les États à adopter une approche globale et intégrée du financement de l'apprentissage et de la formation, fondée sur le principe de l'universalisme progressif, qui associe tous les ministères concernés
- Encourager les gouvernements à résister à la tentation d'utiliser les fonds alloués à l'éducation pour financer l'infrastructure et le développement du numérique
- Encourager les gouvernements à étudier la possibilité d'introduire des droits à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, financés par des contributions publiques et privées et liés à des systèmes de protection sociale, qui permettraient en pratique de s'instruire à tous les âges

V. Objectifs transversaux

16. Toute stratégie portant sur l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage doit traiter d'une série de questions transversales importantes qui sont souvent complexes à régler. On trouvera dans la présente section un récapitulatif des quatre questions les plus importantes.

Objectif transversal 1 : Amélioration de la coordination grâce à un bilan des activités de recensement des initiatives

17. Toutes les entités compétentes des Nations Unies doivent acquérir une meilleure compréhension globale des initiatives en cours dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage, en particulier en ce qui concerne leur interface avec les nouvelles technologies numériques. Cela contribuera à améliorer la coordination (voir plus loin l'objectif transversal 4), à éviter les chevauchements d'activités et à veiller à tirer autant que possible des enseignements des erreurs commises par le passé. Il serait donc utile de dresser le bilan des activités de recensement des initiatives en cours pour chacun des cinq thèmes définis dans la stratégie en faveur d'une éducation et d'un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs. Cette activité devrait s'intégrer dans des systèmes efficaces de gestion des connaissances dans chaque entité des Nations Unies, ainsi que dans les États Membres. Cependant, un tel bilan présente également des difficultés considérables : il serait impossible à réaliser à tous les niveaux, des petits projets ponctuels jusqu'aux initiatives de portée mondiale ; il prendrait beaucoup de temps ; et il devrait être mené selon un processus organique et continu. Pour trouver un équilibre entre les difficultés liées à ce projet et ses avantages potentiels, il est donc recommandé de privilégier les éléments suivants dans une stratégie adoptée à l'échelle du système des Nations Unies :

- Un bilan général des initiatives menées en vue de rendre compte des mesures prises à l'échelle mondiale, en particulier par les entités des Nations Unies, pour définir les futures activités d'éducation, de formation

et d'apprentissage, notamment en ce qui concerne leur interface avec les technologies numériques³⁸

- Au niveau national, toutes les entités des Nations Unies œuvrant à quelque titre que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage devraient définir et coordonner leurs activités, compte tenu de leur volonté d'être unies dans l'action³⁹. Les bureaux de pays des différentes entités pourraient ainsi échanger des informations sur leurs activités en cours dans ce domaine au moyen d'une base de données ou d'un portail en ligne, ou d'un autre système pratique mis au point par le coordonnateur résident (voir plus loin l'objectif transversal 4).
- Il est essentiel que l'information provenant de ces recensements serve à faciliter la mise en œuvre des recommandations pratiques énoncées à la section IV pour améliorer la coordination et la fourniture de conseils dans les pays mêmes et pour mettre en évidence d'autres lacunes à combler au moyen d'interventions menées à l'échelle du système des Nations Unies.

Objectif transversal 2 : Amélioration des informations et données factuelles disponibles et de leur utilisation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage

18. L'amélioration de l'accès aux services d'éducation, de formation et d'apprentissage et de leur qualité s'est toujours heurtée à l'insuffisance d'informations et de données factuelles. Cela est particulièrement le cas des données requises pour les systèmes d'intelligence artificielle (voir CEB/2019/1/Add.3), notamment pour s'assurer que ceux-ci profitent aux communautés défavorisées et aux populations marginalisées et ne servent pas seulement les intérêts des grandes entreprises et des États. Le manque de données pertinentes et précises dans de nombreuses régions du monde, et surtout en Afrique, constitue un grave problème. Il est néanmoins possible, au sein du système des Nations Unies, d'améliorer considérablement les échanges d'informations, les études d'impact et le soutien apporté aux États Membres afin que de meilleures politiques en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage puissent être élaborées et mises en œuvre pour tous. La stratégie à adopter à cette fin comprend les éléments suivants :

- L'accroissement de la collecte de données factuelles et l'échange d'informations sur les résultats obtenus dans le cadre des initiatives en cours et de nouvelles initiatives, en particulier celles qui mettent l'accent sur l'éducation et la technologie⁴⁰. Ces efforts devraient également s'appuyer sur des données provenant d'initiatives existantes ou nouvelles financées par des donateurs bilatéraux et multilatéraux⁴¹.

³⁸ Ce bilan pourrait être réalisé à l'aide des données provenant de la nouvelle direction multi-pays pour un pôle de recherche et d'innovation sur la technologie et l'éducation du Ministère du développement international du Royaume-Uni (pour plus de précisions, voir <https://opportunities.export.great.gov.uk/opportunities/multi-country-directorate-for-a-research-and-innovation-hub-on-technology-for-education>) ainsi que d'autres initiatives analogues, et leur être utile.

³⁹ Voir www.un.org/fr/ga/deliveringasone.

⁴⁰ Par exemple, le Forum mondial des Nations Unies sur les données et les travaux entrepris par le Département des affaires économiques et sociales. L'enquête de l'ONU sur l'administration en ligne est un exemple d'initiative associant de nombreux organismes. Voir (en anglais) <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/About/Methodology>.

⁴¹ Il serait intéressant que les entités des Nations Unies collaborent étroitement avec le nouveau pôle sur l'éducation et la technologie financé et mis au point par le Ministère du développement

- La création d'équipes conjointes d'entités des Nations Unies chargées d'aider les États Membres à élaborer des politiques appropriées en matière de données et d'éducation (au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en conformité avec l'action du Coordonnateur résident)
- L'apport de conseils et d'un soutien aux États Membres pour l'utilisation de technologies appropriées permettant d'obtenir régulièrement les données fiables dont ils ont besoin pour la planification et l'élaboration de politiques, la gestion financière, la gestion des établissements scolaires, les décisions concernant le personnel de ces établissements (y compris les enseignants) et le soutien pédagogique
- L'établissement d'orientations générales intégrées des Nations Unies sur les questions de protection de la vie privée, de sécurité et de compatibilité des données dans les systèmes éducatifs, en particulier en ce qui concerne la protection du bien-être des individus
- L'apport d'une attention particulière aux données et aux objets numériques qui améliorent la quantité et la qualité des programmes d'éducation et d'apprentissage offerts, y compris des données qualitatives ventilées, émanant d'initiatives dirigées par les citoyens
- L'obtention et la gestion de meilleures données permettant aux nouveaux systèmes d'intelligence artificielle d'améliorer les services éducatifs pour tous (voir CEB/2019/1/Add.3)
- Le renforcement des capacités des États de recueillir des données suffisamment ventilées sur l'éducation, l'apprentissage et la formation, en particulier en ce qui concerne le secteur informel et les personnes marginalisées, qui ne sont souvent pas prises en compte ou dont le nombre est sous-estimé dans les enquêtes, recensements et registres officiels

Objectif transversal 3 : Orientations générales

19. Il convient de souligner dans les orientations générales formulées à l'intention des États Membres qu'il importe d'envisager l'éducation, la formation et l'apprentissage dans une optique globale faisant intervenir l'ensemble des ministères, en particulier dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines de l'activité humaine, et compte tenu de l'importance de ces éléments pour l'emploi. Il faut bien marquer, dans le cadre de ces orientations, qu'il n'existe pas de solution universelle et que l'ONU devrait préconiser une série de bonnes (plutôt que de meilleures) pratiques sur lesquelles les gouvernements pourraient se fonder pour mettre en œuvre leurs propres politiques et stratégies efficaces adaptées à leur situation. Les caractéristiques générales de cette recommandation sont les suivantes :

- Les entités des Nations Unies devraient coopérer plus étroitement dans les États Membres pour fournir des conseils de manière globale à toutes les entités gouvernementales sur les politiques et stratégies intégrées portant sur tous les aspects de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage, en particulier dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie et

international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir <https://opportunities.export.great.gov.uk/opportunities/multi-country-directorate-for-a-research-and-innovation-hub-on-technology-for-education>), ainsi qu'avec des initiatives analogues bénéficiant du soutien d'autres donateurs.

dans tous les domaines de l'activité humaine, et de l'ensemble des objectifs de développement durable.

- Les orientations générales devraient mettre l'accent sur la nécessité de créer une culture de l'apprentissage dans tous les États Membres. Elles devraient aussi mettre en relief la nécessité de disposer de programmes et de filières souples dans des contextes en mutation rapide, compte tenu en particulier du fait qu'il importe d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et travailler dans un plus grand respect de l'environnement.
- Un suivi et une évaluation adéquats, ainsi qu'une collecte et une utilisation efficaces des données, devraient toujours être au cœur de telles politiques.

Objectif transversal 4 : Intégration de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation dans les mécanismes de coordination renforcés des Nations Unies à tous les niveaux

20. Il est essentiel, pour réaliser tous les objectifs de développement durable, d'améliorer l'éducation, la formation et l'apprentissage. Toutes les entités des Nations Unies participent sous une forme ou une autre à des activités de formation et à des programmes d'apprentissage. Il est donc essentiel que l'éducation, la formation et l'apprentissage occupent une place prépondérante dans l'action que le système des Nations Unies mène pour améliorer la coordination, en particulier dans le cadre du Plan d'aide au développement, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies (voir plus haut l'objectif 3.2 et l'objectif transversal 2). Il faut notamment mettre en place à l'échelle des Nations Unies un système qui permette aux entités d'apprendre les unes des autres et de mettre en commun les bonnes pratiques dans ce domaine. Le fait que 21 entités soient disposées à coopérer à l'élaboration de cette stratégie témoigne de la volonté commune qui existe d'assurer de par le monde de meilleures perspectives en matière d'éducation et d'apprentissage. Il convient notamment d'envisager les mesures pratiques et les mécanismes suivants qui s'inscrivent dans cette dynamique :

- Rationaliser les multiples plateformes numériques visant plus ou moins les mêmes objectifs, aussi bien dans l'ensemble du système des Nations Unies qu'à l'intérieur des entités qui le composent
- Établir des liens plus étroits entre l'éducation, la formation et l'apprentissage d'une part et les travaux en cours du Réseau d'innovation des Nations Unies⁴² d'autre part. Il convient d'accorder une attention particulière aux moyens de parvenir à un juste équilibre entre d'une part le financement de l'innovation, et donc souvent d'échecs, au moyen de fonds publics et, d'autre part, celui de l'amélioration des technologies ayant fait la preuve de leur utilité pour les plus pauvres et les plus marginalisés.
- Améliorer d'urgence la coordination et la synergie entre les initiatives menées au sein du système des Nations Unies qui traitent de questions largement similaires relevant de l'interface entre technologie et éducation
- Accroître la collaboration entre les entités des Nations Unies grâce à des centres de coordination et à des groupes de travail créés au niveau des pays, afin de mieux comprendre comment aider les États Membres à utiliser les nouvelles

⁴² Voir (en anglais) www.uninnovation.network.

technologies pour parvenir à une vision globale de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage

VI. Prochaines étapes, y compris les modalités de mise en œuvre et de suivi

21. La stratégie a expressément mis l'accent sur une approche relativement peu contraignante, conformément aux directives du Comité de haut niveau sur les programmes. Elle définit les mesures les plus importantes à prendre à l'échelle du système des Nations Unies, qui contribueront le plus à améliorer les programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage offerts à l'avenir (voir les critères énoncés au paragraphe 8). Elle ne comprend donc pas d'initiatives nécessitant des ressources importantes et privilégie plutôt des mesures pratiques et réalistes pouvant être prises conjointement par les entités des Nations Unies sans trop de difficultés dans le cadre de leurs mandats existants. Toutefois, en l'absence de direction adéquate et de plan de mise en œuvre, les stratégies restent de simples vœux pieux. Les prochaines étapes à suivre pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace de la stratégie sont donc décrites dans la présente conclusion.

22. Un résumé schématique de la stratégie figure à l'annexe I, qui décrit les objectifs, la pertinence au regard des objectifs de développement durable, les résultats escomptés et le calendrier provisoire de chaque élément. On y voit également (dans l'avant-dernière colonne) comment les différents éléments s'appuient sur les bonnes pratiques existant dans le système des Nations Unies. Les entités des Nations Unies les plus susceptibles de prendre part à la mise en œuvre de cette stratégie sont indiquées dans la dernière colonne. Ce cadre constitue le point de départ à partir duquel une équipe de gestion pourrait commencer à mettre en œuvre la stratégie et à en suivre les progrès.

23. Il est recommandé d'intégrer ces éléments stratégiques dans les structures de gouvernance et de responsabilité du système des Nations Unies pour assurer une coordination efficace, sous la direction de l'UNESCO et de l'UNICEF. Ayant dirigé l'élaboration de cette stratégie, ces deux organismes continueront de jouer un rôle de premier plan, notamment au niveau des pays, en étroite collaboration avec toutes les entités et tous les mécanismes compétents des Nations Unies, pour en assurer la mise en œuvre concertée et l'efficacité. Au niveau des pays, les coordonnateurs résidents joueront aussi un rôle de concertation essentiel et devraient s'employer à promouvoir la cohérence et la collaboration en vue de faciliter l'application de cette stratégie.

24. Au niveau mondial, la stratégie pourrait également contribuer aux activités prospectives en cours telles que :

- L'examen de l'objectif de développement durable n° 4 qui sera mené en juillet 2019 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
- L'établissement du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*.

25. La participation aux activités de l'équipe spéciale et des groupes de travail qui ont élaboré cette stratégie a offert au personnel des entités des Nations Unies une excellente occasion d'examiner en détail les moyens de collaborer plus efficacement en vue de renforcer le soutien apporté par le système aux États Membres aux fins de l'élaboration de systèmes d'éducation, d'apprentissage et de formation adaptés, sur la base du cadre d'Incheon et du Programme 2030. À la lumière de cette expérience, il est recommandé que, quelles que soient les décisions prises quant à la direction générale de cette stratégie, les membres de l'équipe spéciale et de ses groupes de

travail soient invités à poursuivre les activités qu'ils mènent pour promouvoir les principes et les pratiques décrits dans la stratégie⁴³.

⁴³ Un simple outil de collaboration tel que Slack (<https://slack.com>) ou une plateforme Elgg (<https://elgg.org/>) pourrait faciliter ce processus. Le ou la responsable des technologies de l'information et des communications au service du développement à l'UNESCO pourrait être invité(e) à poursuivre ces activités.

* Le FMI a décidé de ne pas s'associer aux auteurs en raison de la portée de son mandat et de son statut sur le plan juridique.

Annexe I

Résumé schématique de la stratégie

Une approche globale à l'échelle du système visant à fournir des conseils et à mobiliser l'appui des États Membres en faveur d'une éducation et d'un apprentissage pour tous, qui soient inclusifs, équitables et novateurs

Thèmes	Objectifs	Principales cibles liées à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation (objectifs de développement durable)	Résultats escomptés	Horizon (E = Élaboration ; M = Mise en œuvre)	Exemples de d'initiatives en cours, menées par des entités des Nations Unies	Entités des Nations Unies devant prendre des mesures et fournir des ressources ^a
Thème 1 Garantir l'équité, l'autonomisation et le soutien de l'apprentissage aux personnes les plus marginalisées	1.1 Promotion d'un financement fondé sur l'équité, en vue d'assurer la participation progressive de tous à l'apprentissage, à la formation et à l'éducation tout au long de la vie	Objectifs de développement durable n ^{os} 4.5, 8, 9 et 10	Accès plus large et plus abordable des personnes les plus marginalisées à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation	E : 2019 M : 2019-2030	UNICEF au Népal et OIT au Bangladesh	UNESCO, UNICEF, Département des affaires économiques et sociales, PNUD, Banque mondiale, OIT, HCR et OIM
	1.2 Initiative phare concrète : intervention concrète commune des Nations Unies en faveur de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation des plus pauvres et des plus marginalisés	Objectifs de développement durable n ^{os} 4.5, 8, 9 et 10	Meilleure connaissance des moyens de mettre l'apprentissage et la formation à la portée des personnes les plus marginalisées	E : 2019-2022 M : 2022-2030	PNUD, OIT, FAO et ONU-Femmes	UNESCO, UNICEF, Département des affaires économiques et sociales, PNUD, Banque mondiale, OIT, HCR et FAO
Thème 2 Assurer l'acquisition et l'application de compétences adaptées aux besoins et suffisamment approfondies et diverses	2.1 Élaboration d'un vocabulaire commun des Nations Unies pour les compétences, et en particulier les compétences numériques	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 8, 9, 10 et 16	Adoption au niveau mondial d'une terminologie commune relative aux compétences	E : 2019-2022 M : 2022-2030	UIT (boîte à outils numériques), <i>Rapport sur le développement dans le monde de 2019</i> (acquisition de compétences pendant la petite enfance) et ONUDC et UNESCO (compétences en matière de citoyenneté mondiale)	UNESCO, UNICEF, OIT, UIT, Banque mondiale, ONUDC et Département des affaires économiques et sociales

Une approche globale à l'échelle du système visant à fournir des conseils et à mobiliser l'appui des États Membres en faveur d'une éducation et d'un apprentissage pour tous, qui soient inclusifs, équitables et novateurs

<i>Thèmes</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Principales cibles liées à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation (objectifs de développement durable)</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Horizon (E = Élaboration ; M = Mise en œuvre)</i>	<i>Exemples de d'initiatives en cours, menées par des entités des Nations Unies</i>	<i>Entités des Nations Unies devant prendre des mesures et fournir des ressources^a</i>
	2.2 Promotion d'une approche unifiée des politiques en matière de compétences, en particulier au niveau national	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 5, 8, 9, 10 et 16	Mise en place par les Nations Unies et les États Membres de politiques unifiées en matière de compétences	E : 2022-2025 M : 2022-2030	UNICEF (action au niveau des pays) et OIT et UNESCO (examen de la numérisation des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels et de perfectionnement)	UNESCO, UNICEF, OIT, UIT et Banque mondiale
Thème 3 Favoriser la souplesse et l'apprentissage permanent tout au long du cycle de vie	3.1 Élaboration d'une initiative du système des Nations Unies sur les titres et les qualifications tout au long du cycle de vie	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 8, 9 et 10	Renforcement de la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre et de la possibilité mener une vie plus épanouie	E : 2020-2025 M : 2025-2030	Initiative de l'UNESCO sur les niveaux de référence mondiaux	UNESCO, UNICEF et OIT
	3.2 Réduction des déficits de capacités : former pour l'avenir	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 8 et 9	Amélioration de la culture mondiale de l'apprentissage, des compétences des éducateurs et des formateurs et plus grande souplesse	E : 2019-2030 M : 2019-2030		UNESCO, UNICEF, HCR et OIT
Thème 4 Promouvoir et assurer une utilisation judicieuse et synergique de l'innovation et des technologies émergentes	4.1 Promotion de normes internationales minimales et de la qualité de la connectivité des infrastructures de base dans tous les lieux d'apprentissage	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 5 et 10	Accès garanti de tous les citoyens à la connectivité tout au long de leur vie, pour l'apprentissage	E : 2019-2025 M : 2022-2030		UIT, CNUCED, UNESCO, Département des affaires économiques et sociales et UNICEF
	4.2 Mise en œuvre d'un cadre national d'évaluation de l'état de préparation à l'innovation au moyen de technologies pour	Objectifs de développement durable n ^{os} 4.4, 5, 8 et 16	Des États mieux à même de favoriser l'utilisation efficace des technologies dans l'éducation	E : 2019-2023 M : 2023-2030	Évaluation menée par la CNUCED de l'état de préparation au commerce électronique et enquête de l'ONU sur	CNUCED, UNESCO, UNICEF, UIT, OIT et Département des affaires économiques et sociales

Une approche globale à l'échelle du système visant à fournir des conseils et à mobiliser l'appui des États Membres en faveur d'une éducation et d'un apprentissage pour tous, qui soient inclusifs, équitables et novateurs

Thèmes	Objectifs	Principales cibles liées à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation (objectifs de développement durable)	Résultats escomptés	Horizon (E = Élaboration ; M = Mise en œuvre)	Exemples de d'initiatives en cours, menées par des entités des Nations Unies	Entités des Nations Unies devant prendre des mesures et fournir des ressources ^a
Thème 5 Renforcer l'efficacité des partenariats, la coordination et l'optimisation du financement et la mobilisation de ressources	l'éducation, la formation et l'apprentissage				l'administration en ligne	
	5.1 Prise en compte importante de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation dans les nouvelles orientations du système des Nations Unies sur les partenariats	Tous, mais surtout les objectifs de développement durable n ^{os} 4 et 17	Amélioration des programmes d'éducation, d'apprentissage et de formation offerts dans le cadre des partenariats	E : 2019 M : 2019-2030		PNUD, Département des affaires économiques et sociales, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, OIT, UNESCO et UNICEF
	5.2 Promotion accrue de l'adoption par les États Membres d'une approche intégrée du financement de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation, tout au long du cycle de vie, de la petite enfance à la vieillesse	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 5, 8, 9, 10, 16 et 17	Allocation de ressources financières suffisantes à l'éducation et à la formation pour tous, tout au long de la vie et dans tous les domaines de l'activité humaine, en particulier pour promouvoir l'emploi, dans un monde en mutation rapide	E : 2019-2022 M : 2020-2030		PNUD, Département des affaires économiques et sociales, OIT, UNESCO, UNICEF et Banque mondiale
Thèmes transversaux	1. Amélioration de la coordination grâce à un bilan des activités de recensement des initiatives	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 5, 8, 9, 10 et 16	Renforcement de la synergie et de la coordination dans le système des Nations Unies et amélioration de l'élaboration des politiques et des conseils fournis aux États Membres	E :2019-2025 M : 2022-2030	Partenariat ONUDC-UNESCO, groupe interinstitutions de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels et plateforme d'apprentissage et de perfectionnement des connaissances de l'ONUDI	

Une approche globale à l'échelle du système visant à fournir des conseils et à mobiliser l'appui des États Membres en faveur d'une éducation et d'un apprentissage pour tous, qui soient inclusifs, équitables et novateurs

<i>Thèmes</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Principales cibles liées à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation (objectifs de développement durable)</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Horizon (E = Élaboration ; M = Mise en œuvre)</i>	<i>Exemples de d'initiatives en cours, menées par des entités des Nations Unies</i>	<i>Entités des Nations Unies devant prendre des mesures et fournir des ressources^a</i>
	2. Amélioration des informations et données factuelles disponibles et de leur utilisation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 9, 10 et 17	Amélioration des systèmes éducatifs et de l'utilisation de la technologie au service de l'apprentissage et de l'innovation	E : 2019-2030 M : 2022-2030	Forum mondial des Nations Unies sur les données	UNESCO, Département des affaires économiques et sociales et UNICEF
	3. Orientations générales	Objectifs de développement durable n ^{os} 4, 5, 8, 9, 10 et 16	Fourniture de conseils aux États Membres par les entités des Nations Unies grâce à l'adoption d'une approche plus concertée et plus cohérente	E : 2022-2025 M : 2022-2030		PNUD, UNESCO et UNICEF
	4. Intégration de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation dans les mécanismes de coordination renforcés des Nations Unies à tous les niveaux	Objectifs de développement durable n ^{os} 4 et 17	Renforcement de l'efficacité, de l'adéquation et de l'efficacité de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux États aux fins de la mise en œuvre de programmes d'éducation, d'apprentissage et de formation adaptés	E : 2019-2023 M : 2019-2030		PNUD, UNESCO et UNICEF

Abréviations : CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIT : Organisation internationale du Travail; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; UIT : Union internationale des télécommunications ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

^a Les groupes de travail existants continueraient de diriger chaque domaine thématique. Ceux qui sont mentionnés dans cette colonne sont ceux qui seraient les plus en mesure de financer des activités au moyen de leurs budgets existants selon une approche « souple ».

Annexe II

Intégration de la stratégie à celles sur le renforcement de capacités en matière d'intelligence artificielle et sur l'avenir du travail

<i>Objectifs de la stratégie sur l'avenir de l'éducation et du travail</i>	<i>Principaux paragraphes pertinents de la Déclaration d'Incheon de 2015</i>	<i>Passages pertinents^a de la stratégie sur le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle</i>	<i>Paragraphes pertinents de la stratégie sur l'avenir du travail</i>
1.1 Promotion d'un financement fondé sur l'équité, en vue d'assurer la participation progressive de tous à l'apprentissage, à la formation et à l'éducation tout au long de la vie	14, 15, 19, 28 et 77	–	Par. 36
1.2 Initiative phare concrète : intervention concrète commune des Nations Unies en faveur de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation des plus pauvres et des plus marginalisés	6, 13, 19, 32, 51, 54 et 57	Par. 9 a), mesures 1.4 et 6.1 et engagement 9	Par. 53
2.1 Élaboration d'un vocabulaire commun des Nations Unies pour les compétences, et en particulier les compétences numériques	5, 6, 14, 22 à 25, 29, 31, 32, 34, 35, 38, 41, 45 à 50, 58 à 60, 62, 63, 68, 74, 82, 97 et 108 et annexe II	–	–
2.2 Promotion d'une approche unifiée des politiques en matière de compétences, en particulier au niveau national	5, 6, 14, 22 à 25, 29, 31, 32, 34, 35, 38, 41, 45 à 50, 58 à 60, 62, 63, 68, 74, 82, 97 et 108 et annexe II	–	Par. 6, 7, 9, 10 et 36
3.1 Élaboration d'une initiative du système des Nations Unies sur les titres et les qualifications tout au long du cycle de vie	42, 45, 49 et 74 et annexe II	–	–
3.2 Réduction des déficits de capacités - former pour l'avenir	10, 13, 22, 26, 32, 64, 66, 70 à 74, 81 et 85 et annexe II	Engagements 2 et 3 et mesure 5.3	Par. 18, 30 et 49
4.1 Promotion de normes internationales minimales et de la qualité de la connectivité des infrastructures de base	26 et 64	Par. 12 et thème 1	Par. 53
4.2 Mise en œuvre d'un cadre national d'évaluation de l'état de préparation à l'innovation au moyen de technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage	Annexe II	Par. 14 à 16	Par. 36 et 47

<i>Objectifs de la stratégie sur l'avenir de l'éducation et du travail</i>	<i>Principaux paragraphes pertinents de la Déclaration d'Incheon de 2015</i>	<i>Passages pertinents^a de la stratégie sur le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle</i>	<i>Paragraphes pertinents de la stratégie sur l'avenir du travail</i>
5.1 Prise en compte importante de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation dans les nouvelles orientations du système des Nations Unies sur les partenariats	23, 28, 45, 77, 79, 82, 85, 87, 89, 96 et 107	Par. 9 h)	Par. 36 et 61 à 63
5.2 Promotion accrue de l'adoption par les États Membres d'une approche intégrée du financement de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation tout au long du cycle de vie, de la petite enfance à la vieillesse	24, 101, 104 et 107	–	Par. 36
X.1 Amélioration de la coordination grâce à un bilan des activités de recensement des initiatives	89, 97, 100 et 102	–	
X.2 Amélioration des informations et données factuelles disponibles et de leur utilisation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage	18, 19, 21, 33, 49, 57, 60, 70, 76, 89, 97, 98, 100 et 102 et annexe II	Par. 12, 13 et 16	Par. 14, 36, 42, 44 et 60
X.3 Orientations générales	10, 17, 45, 57, 60, 72, 74, 75, 79 à 85, 89, 92 et 98	Par. 11 à 13 et 16	Par. 23, 29, 30, 34, 36, 40 et 41
X.4 Intégration de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation à tous les niveaux des mécanismes de coordination renforcés des Nations Unies	37, 60, 77, 86 à 96, 100, 102, 103, 107 et 108 et annexe I	Par. 16	Par. 43 à 46, 51 et 52, 55 et 57

■ Activité propre à la stratégie sur l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage, ou élaborée le plus précisément dans ce cadre

■ Activité très semblable à une recommandation formulée dans le cadre d'une autre stratégie (sur l'avenir de l'intelligence artificielle ou l'avenir du travail) avec laquelle devraient être établies d'étroites synergies

^a Dans le but de promouvoir la synergie, d'éviter les conflits potentiels ou de remédier aux chevauchements directs.